

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025**

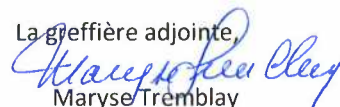
**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes aux contribuables de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à l'effet que le rôle de perception de la taxe foncière, taxe sur les immeubles non résidentiels, taxe sur les immeubles industriels, gestion des matières résiduelles, eau potable et assainissement des eaux pour l'année 2025 est complété et déposé à la mairie, au 87, rue Saint-André Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

L'envoi des comptes de taxes sera fait vers le 7 février 2025 et ces comptes seront payables comme le stipule la loi, c'est-à-dire trente (30) jours après la date d'envoi.

1 <sup>er</sup> versement :	11 mars 2025
2 <sup>e</sup> versement :	11 juin 2025
3 <sup>e</sup> versement :	11 septembre 2025

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte d'ici le 24 février 2025 devront communiquer avec le département de la trésorerie de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

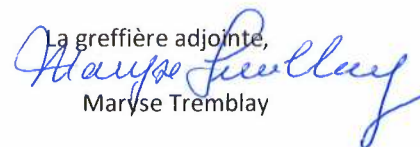
Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 5 février 2025.

La greffière adjointe,  
  
Maryse Tremblay

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au [www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca) et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 5 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 février 2025.

La greffière adjointe,  
  
Maryse Tremblay